

---

Jour de séance 29

le mercredi 31 janvier 2018

10 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la privatisation des services du Programme extra-mural. (Pétition 11.)

---

M. Chiasson, du Comité permanent de la politique économique, présente le huitième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 31 janvier 2018

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son huitième rapport.

Le comité se réunit les 9, 10, 11, 12, 16 et 17 janvier et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 11, *Loi sur la transparence des engagements électoraux ;*
- 16, *Loi sur la réglementation du cannabis ;*
- 18, *Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 34, *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales ;*
- 39, *Loi sur les changements climatiques.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 17, *Loi constituant la Société de gestion du cannabis ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
- 31, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées.*

---

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Chuck Chiasson, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :  
42 *Loi sur la publicité gouvernementale.*

---

M. Steeves donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 8 février 2018, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que les premiers intervenants travaillent avec acharnement pour veiller à la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et à la sécurité sur nos routes ;

attendu que les modifications apportées en janvier 2013 à la *Loi sur les véhicules à moteur* ont rendu obligatoire pour les gens du Nouveau-Brunswick de ralentir à l'approche de véhicules de secours et de se ranger de façon sécuritaire en bordure de la chaussée pour assurer la sécurité des travailleurs des services d'urgence circulant sur la route ;

attendu que l'association canadienne des automobilistes signale que, chaque année en Amérique du Nord, plus de 100 conducteurs de dépanneuse perdent la vie dans le cours de leur travail d'assistance routière aux véhicules de secours ;

attendu que le gendarme de 35 ans Francis Deschênes, de la GRC en Nouvelle-Écosse, a perdu la vie le 12 septembre 2017 près de Memramcook alors qu'il prêtait assistance à un automobiliste victime d'une crevaison, ce qui met tragiquement en relief le besoin de sensibiliser davantage le public à l'obligation de ralentir puis de s'arrêter, laquelle est prescrite par la loi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ajouter le mot « dépanneuse » à la liste des véhicules de secours définis dans la loi établissant l'obligation de ralentir puis de s'arrêter

---

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à affecter des fonds à une campagne de sensibilisation sur la sécurité publique, comprenant des panneaux d'affichage, pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick soient informés et qu'ils participent à l'effort visant à assurer la sécurité des premiers intervenants sur nos routes.

---

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 2 février 2018, la deuxième lecture du projet de loi 42 sera appelée.

---

La séance est levée à 11 h 23.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour 2016-2017	(26 janvier 2018) ;
rapport annuel du New Brunswick Community College pour 2016-2017	(26 janvier 2018) ;
rapport annuel sur les droits, ministère des Finances, janvier 2018	(30 janvier 2018).